

Charte éthique

Version 2.0 du 31/03/2026
Public



Table des matières

Le mot du président.....	3
Introduction	4
1.1 Champ d'application de la Charte éthique.....	4
1.2 Responsabilité et revue du document.....	4
1.3 Accessibilité de la Charte.....	4
2. Nos valeurs	4
3. Nos Principes éthiques fondamentaux.....	5
4. Nos engagements	5
5. Dispositif de recueil et traitement des signalements	6
6. Le déploiement de la Charte éthique.....	6
7. Gestion de la procédure	7
7.1 Référence de la charte.....	7
7.2 Version du document.....	7
Annexe - Nos objectifs en matière d'éthique pour les années à venir	8
Engagements et objectifs en matière de gestion de l'éthique.....	8
Engagements et objectifs en matière d'anti-corruption et extorsion	8
Engagements et objectifs en matière de fraude.....	9
Engagements et objectifs en matière de sécurité de l'information.....	9
Engagements et objectifs en matière de conflits d'intérêt	9
Engagements et objectifs en matière de blanchiment d'argent.....	10



Le mot du président

Le Groupe implid est un acteur majeur des professions du chiffre et du droit, regroupant des activités d'expertise comptable, commissariat aux comptes, avocats, notaires, commissaires de justice et consulting. Chacune de ces professions est soumise à des règles déontologiques strictes, définies par leurs ordres professionnels respectifs, et à des obligations réglementaires renforcées en matière d'éthique.

Dans un environnement en constante évolution, où la transparence et l'intégrité sont des enjeux majeurs, le Groupe implid s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées et à promouvoir une culture d'excellence, de responsabilité et de confiance.

En outre, devenue Entreprise à Mission en février 2024, implid a inscrit dans ses statuts sa volonté d'intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux au cœur de son activité. Sa Mission est

Donner à chacun de l'élan pour grandir jour après jour

Parmi ses objectifs statutaires, le groupe s'est fixé de :

- Guider sa communauté d'entrepreneurs dans la mise en œuvre de modèles économiques plus responsables et durables
- Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un modèle durable et responsable que ce soit autour de sa politique RSE ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires

Ils ne peuvent être mis en œuvre sans un engagement fort en matière d'éthique.

Cette charte établit les valeurs et les principes fondamentaux d'implid. Chaque collaborateur s'engage à respecter ces lignes directrices. La direction générale du Groupe, les managers, la direction des ressources humaines et la direction juridique sont à vos côtés au quotidien afin de répondre à vos questions et préoccupations.

Jean-Loup ROGE
Président Directeur Général d'implid



Introduction

1.1 Champ d'application de la Charte éthique

La Charte Éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'UES du Groupe implid, tous statuts confondus sur l'ensemble de nos sites en France, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de leurs missions auprès d'implid.

Cette Charte Ethique fait partie intégrante du Programme de conformité d'implid

1.2 Responsabilité et revue du document

Propriétaire de la Charte : Direction juridique

Cette charte est revue tous les 3 ans

Une revue doit être effectuée dans les cas suivants : évolution des lois, évènement exceptionnel, changement ou incident majeur et ainsi de garantir son efficacité et sa pertinence.

Toute modification majeure est communiquée et accompagnée des informations nécessaires.

1.3 Accessibilité de la Charte

La version la plus récente est toujours accessible sur l'intranet et validée par la Direction du Groupe.

2. Nos valeurs

Se nourrir du collectif

chacun de nous est ouvert aux idées des autres et nous sommes attentifs à tout ce qui peut nous nourrir ; nous partageons en confiance nos connaissances et nos expériences ; nous combinons nos talents pour grandir ensemble

S'engager

nous mobilisons toute notre énergie à faire ce que nous disons et nous allons au-delà de ce que l'on attend de nous ; nous aimons anticiper et relever les défis ; ensemble, nous allons de l'avant pour construire demain.

Cultiver l'audace

nous osons innover pour mieux faire grandir ; tout en respectant le cadre de nos engagements, nous n'hésitons pas à casser les codes, nous savons saisir les opportunités et en faire une force ; notre différence permet de voir plus large et nous en sommes fiers.



3. Nos Principes éthiques fondamentaux

Intégrité

L'intégrité est la pierre angulaire de toutes nos activités. Chaque collaborateur doit faire preuve d'honnêteté et d'impartialité dans ses décisions et ses actions. Aucune tolérance n'est accordée aux comportements frauduleux, à la dissimulation d'informations ou à toute pratique contraire aux règles éthiques du Groupe et aux exigences des ordres professionnels concernés.

Transparence

Les relations avec nos clients, partenaires, fournisseurs et autorités de régulation doivent être fondées sur une communication claire, loyale et précise. Toute information transmise doit être exacte et sincère, qu'il s'agisse de documents financiers, de rapports d'audit, d'avis juridiques ou de toute autre prestation délivrée par le Groupe.

Respect des lois et des réglementations professionnelles

Le Groupe implid et ses collaborateurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables, y compris :

- Les obligations déontologiques spécifiques à chaque métier (indépendance des commissaires aux comptes, secret professionnel des avocats et notaires, éthique des consultants, etc.).
- Les réglementations financières et comptables en vigueur.
- Les lois relatives à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude fiscale.
- Les règles de concurrence et de protection des données personnelles (RGPD)

4. Nos engagements

Droits humains, diversité et inclusion

Le Groupe implid promeut le respect des droits humains fondamentaux, la diversité et l'inclusion. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de traitement inéquitable est proscrite. Nous garantissons un environnement de travail respectueux et bienveillant et refusons toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, tant en interne qu'auprès de nos partenaires.

Relations avec les tiers

Nos relations avec les clients, fournisseurs, partenaires et autres parties prenantes reposent sur l'intégrité, la transparence, la loyauté et la conformité aux réglementations. Nous attendons de nos partenaires qu'ils partagent nos engagements éthiques, notamment en matière de droits humains, de lutte contre la corruption, de respect de l'environnement et de confidentialité.

Lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent

implid applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, de la fraude et du blanchiment d'argent. Des contrôles internes, des formations et des procédures de prévention sont en place pour détecter et prévenir ces risques.



Respect des règles de concurrence

Le Groupe respecte strictement le droit de la concurrence et interdit toute pratique anticoncurrentielle (ententes, abus de position dominante, etc.), afin de promouvoir un marché équitable et loyal.

Conflits d'intérêts

Chaque collaborateur doit éviter toute situation où ses intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux du Groupe. Tout conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être déclaré à la hiérarchie ou au service conformité.

5. Dispositif de recueil et traitement des signalements

Le Groupe implid met en place un dispositif de recueil et traitement des signalements permettant de transmettre, en toute confidentialité et sans crainte de représailles, tout manquement aux règles éthiques, légales ou aux dispositions du Code de conduite.

Les signalements peuvent porter sur des faits tels que la corruption, la fraude, les infractions, les comportements inappropriés (discrimination et harcèlement), pratiques anti-concurrentielles ou toute violation des lois, réglementations et règles internes.

Le dispositif de recueil et traitement des signalements fait partie intégrante du Programme de conformité d'implid.

La confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte sont garanties.

Le formulaire d'alerte est disponible sur l'intranet My implid.

6. Le déploiement de la Charte éthique

Le Groupe implid garantit l'effectivité de sa charte éthique par :

Formation et sensibilisation

Actions régulières pour renforcer la compréhension et l'appropriation des principes éthiques, obligations de conformité et risques associés.

Contrôle interne

Contrôles pour s'assurer du respect et de l'application effective de la charte au quotidien.

Sanctions

Tout manquement à la charte pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, conformément à la législation et aux procédures internes du Groupe.



7. Gestion de la procédure

7.1 Référence de la charte

JUR-CHA-Public-Charte éthique

7.2 Version du document

Version	Date	Révisée par	Contenu / modification
1.0	25/04/2025	Agnès EVANS	Version initiale
1.1	22/05/2025	Agnès EVANS	Mise à jour des objectifs 2025
2.0	31/03/2026	Agnès EVANS	Ajustement Mise à jour des objectifs 2026

7.3 Signature valant approbation et mise en application de la présente charte

Signataire	Date et signature
Jean-Loup ROGE PDG d'implid	Date et signature



Annexe - Nos objectifs en matière d'éthique pour les années à venir

Les instances dirigeantes s'engagent au quotidien pour que le groupe implid et l'ensemble de ses collaborateurs soit pleinement acteur d'une société portée par l'Éthique.

Cette mobilisation passe par

- o L'importance de la **Formation**, comme première étape vers l'éthique
- o Un message clair et quotidien, via la **Communication**
- o Une attention particulière sur la **cybersécurité et confidentialité des données**
- o Un engagement sur **l'ensemble des éléments** de l'Éthique de la part des collaborateurs.
- o Un suivi attentif des **signalements** reçus en interne
- o Une **tolérance 0** pour toute forme d'atteinte à l'Éthique (fraude, corruption, extorsion, harcèlement etc...)

Engagements et objectifs en matière de gestion de l'éthique

Nous nous engageons à :

- o Avoir 70% employés ayant signé le code de conduite d'implid d'ici fin 2028.
- o Avoir 80% de collaborateurs formés aux principes éthiques et de conformité d'ici fin 2028.
- o Assurer le suivi et le traitement de 100% des incidents signalés, avec un objectif de transparence visant à analyser et traiter l'ensemble des signalements.
- o Mettre en œuvre 5 campagnes de sensibilisation à l'éthique d'ici fin 2028 afin de promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité au sein de l'organisation.

Engagements et objectifs en matière d'anti-corruption et extorsion

Nous nous engageons à :

- o Avoir 80% d'employés formés aux risques de corruption et aux mesures de prévention d'ici fin 2028, afin de renforcer la culture de conformité et la capacité de détection des situations à risque.
- o Enregistrer et traiter les alertes liées à des soupçons de corruption avec un suivi systématique garantissant diligence et impartialité.
- o Maintenir le montant total des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin à 0 €, traduisant l'efficacité du dispositif de conformité.
- o Maintenir à 0 le nombre de condamnation d'implid pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin, en assurant le strict respect des obligations réglementaires.



Engagements et objectifs en matière de fraude

Nous nous engageons à :

- Recenser et analyser les alertes liées à des suspicions de fraude, en garantissant un suivi rigoureux et confidentiel de chaque signalement.
- Suivre les cas d'incidents de fraude confirmés avec des actions de corrections.
- Maintenir à 0, le nombre de condamnation d'implid pour violation des lois anti-fraude, grâce au renforcement continu des dispositifs de contrôle interne et de prévention.

Engagements et objectifs en matière de confidentialité des données

Nous nous engageons à :

- Avoir 80% d'employés formés à la confidentialité et à la protection des données d'ici fin 2028, afin de renforcer les pratiques sécurisées et la conformité réglementaire.
- Assurer le suivi et le traitement de 100 % des violations de données personnelles signalées, en assurant un suivi systématique, et confidentiel.
- Mettre en œuvre a minima 2 campagnes de sensibilisation annuelle à la confidentialité des données d'ici fin 2028, afin d'ancrer une culture de vigilance et de responsabilité numérique au sein de l'organisation.

Engagements et objectifs en matière de sécurité de l'information

Nous nous engageons à :

- Avoir 80% d'employés formés à la sécurité de l'information d'ici fin 2028, afin de consolider les réflexes de cybersécurité et la capacité de prévention des menaces internes et externes.
- Assurer le suivi et le traitement de 100 % des signalements liés à la sécurité de l'information, en assurant un suivi systématique, et confidentiel.
- Mettre en œuvre a minima 3 campagnes de sensibilisation annuelle à la cybersécurité d'ici fin 2028, afin d'ancrer une culture de vigilance et de responsabilité numérique au sein de l'organisation.

Engagements et objectifs en matière de conflits d'intérêt

Nous nous engageons à :

- Avoir 80% d'employés formés à la procédure de prévention des conflits d'intérêt d'ici fin 2028.
- Assurer le suivi et le traitement de 100 % des conflits d'intérêt déclarés, en assurant un suivi systématique, et confidentiel.
- Mettre en œuvre a minima 1 campagne de sensibilisation annuelle à la prévention des conflits d'intérêt d'ici fin 2028, afin d'ancrer une culture de vigilance et de responsabilité éthique au sein de l'organisation.



Engagements et objectifs en matière de blanchiment d'argent

Nous nous engageons à :

- Avoir 80% d'employés formés à la lutte contre le blanchiment d'argent d'ici fin 2028.
- Assurer le suivi et le traitement de 100 % des signalements de blanchiment d'argent.
- Mettre en œuvre a minima 1 campagne de sensibilisation annuelle à la lutte contre le blanchiment d'argent d'ici fin 2028, afin d'ancrer une culture de vigilance et de responsabilité éthique au sein de l'organisation.